



Stop Eole !

« Le développement aux coûts directs ou indirects exorbitants, en dépit de ses défaillances, de l'éolien terrestre dans le mélange électrique emportera une régression irréversible de l'environnement jusque là préservés des territoires. »



Éoliennes en Rhénanie-Palatinat, Allemagne

J'aime 0
 Partager
 Partager

Point de vue n° 210 de l'association environnementale régionale *Stop Eole Collectif Auvergne* dans le débat sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) :



Notre association environnementale régionale entend faire valoir sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie actuellement soumise à consultation, un double constat :

- **l'argument climatique pour fractionner en France la production énergétique par moitié entre nucléaire et Enr est illusoire et incohérent** : suivre sans le suivre l'exemple de l'Allemagne, qui prône le tout Enr et particulièrement l'éolien dont la production est incertaine, variable, aléatoire, tout en développant pour pallier ces handicaps l'exploitation de ses mines de charbon et partant, ses émissions de CO₂, apparaît inadapté à la France ; la production énergétique de notre pays est déjà en majeure partie décarbonée et maîtrisable du fait de l'exploitation de nos centrales hydrauliques et nucléaires qui produisent en continu ou à volonté. Vouloir redonner à l'éolien industriel des couleurs en prônant comme vient de le faire Nicolas Hulot, en tant que ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, un plan « hydrogène vert » issu des énergies renouvelables entretient l'illusion.
- **le développement aux coûts directs ou indirects exorbitants, en dépit de ses défaillances, de l'éolien terrestre dans le mélange électrique emportera une régression irréversible de l'environnement jusque là préservés des territoires ; d'où son inacceptabilité sociale, cause des recours contre la régression du droit de l'environnement.**

I. les chiffres de production des Enr avancés camouflent le caractère marginal de la part de l'éolien comme le fait que son exploitation ne réduit pas la production de CO₂.

La production d'électricité d'origine hydraulique et celles d'autres Enr ne sont pas mises en avant alors que :

- l'éolien ne produit que 5 % de sa puissance installée, seule affichée bien qu'en réalité virtuelle ; les éoliennes ne fonctionnent que 20 % du temps ; la production d'électricité par les éoliennes est encore plus faible par rapport à la consommation d'énergie qui reste stable, soit à peine 2 % de celle-ci en 2015 ;
- la production d'électricité d'origine éolienne, prioritaire sur le réseau de transport de l'électricité, bien qu'aléatoire, dispersée, brutalement variable, imprévisible, incontrôlable, est la majeure partie du temps décalée par rapport aux variations des besoins en énergie ; les heures de production ne correspondent que rarement aux heures de forte demande. En effet, les éoliennes ne produisent pas ou peu lorsque la demande d'énergie est forte, notamment en hiver, ou trop dans le cas contraire en emportant alors une surproduction au détriment des autres sources d'énergie, voire une perte d'électricité ; elle menace la sécurité de l'approvisionnement sur le réseau de transport d'électricité ;
- le corollaire de l'exploitation de centrales éoliennes est celle de centrales thermiques au gaz et à charbon, émettrices de gaz à effet de serre, pour pallier leur inefficacité face aux pointes de la demande d'électricité ; **le développement de l'éolien implique le développement des centrales thermiques** ; la contribution à la réduction du Co₂ mondial de l'éolien français, même si la programmation de son développement devait devenir une réalité, ne peut et ne pourra qu'être infime ; la désinformation des porteurs de la politique en faveur de l'éolien, notamment du SER, de l'ADEME, de certains élus de la mouvance de l'écologie politique et d'un grand nombre de médias doit être dénoncée : bien que la demande d'électricité reste stable, les émissions de Co₂ en France a augmenté avec le développement des Enr et notamment de l'éolien terrestre.
- il n'apparaît pas que la multiplication d'éoliennes gigantesques sur tout le territoire français, tel que programmé, puisse changer cet état de fait, en l'absence de possibilité de stockage de sa production ; l'évocation à cet égard d'un recours à l'hydrogène «vert» issu des Enr fournissant de l'hydrogène par électrolyse est anecdotique tant les rendements ne peuvent qu'être dérisoires, déjà du fait du manque d'efficacité de l'éolien en France, et du fait que le prix de vente cumulé avec celui des énergies éolienne ou photovoltaïque insupportable. Seule l'hydraulique, énergie renouvelable, elle pilotable, n'a pas besoin d'être stockée en hydrogène puisqu'elle est déjà en stock dans des réservoirs d'eau. La France n'a pas actuellement besoin de l'éolien ;
- le prix servi aux producteurs d'électricité éolienne est exorbitant compte tenu du manque de pertinence et d'efficacité de la production éolienne. Ce prix est supporté par l'État et les consommateurs finaux d'électricité, les entreprises comme les particuliers, générant pour nombreux de ces derniers et de nombreux ménages une situation de précarité énergétique.

Ainsi, compte tenu du bilan d'inefficacité qui précède, il est manifeste que ce n'est pas l'éolien qui permettra à la France , niant les services rendus par le nucléaire, d'en sortir. A ce point de vue, l'axiome « 50 % de nucléaire, 50 % d'Enr » apparaît même au regard des handicaps du nucléaire (sécurité et déchets) inadapté.

II. la politique envisagée en faveur massivement de l'éolien, notamment terrestre, aggravera la déstructuration du territoire français, aux dimensions somme toute modestes et en tous lieux habité, notamment en zone rurale ou montagnarde même si l'habitat y est dispersé :

- le fait que la construction de centrales éoliennes jusqu'à six mâts ou d'une capacité installée de moins de 18 MW ne soit pas soumise à la concurrence conduit à faire bénéficier les promoteurs privés d'un prix au KWH subventionné au double du prix du marché, prix majoré garanti pendant vingt ans. Il s'ensuit une fragmentation des parcs par les filiales de mêmes sociétés et un mitage des territoires même en zones peu ventées, l'exploitation des centrales restant en ce cas toujours rentable.
- le développement programmé de l'éolien emporte celui de pollutions sonores et visuelles en tous lieux, jour et nuit, pour des riverains toujours plus nombreux ; le fait que les centrales éoliennes puissent être construites à 500 mètres des habitations, possibilité dont usent et abusent les promoteurs par le biais d'étude d'impact stéréotypées dont ils ont la maîtrise, emporte une grave aggravation du cadre de vie des riverains en portant atteinte à leur bien-être physique, mental et social, partant à leur santé comme l'a souligné l'Académie de médecine dans un avis publié le 9 mai 2017.
- le développement de l'éolien en territoire français se fait au détriment de ses paysages, de son patrimoine naturel et bâti, de son économie touristique.
- il se fait au détriment de la cohésion sociale dans les villages en créant des conflits d'usage entre exploitations éoliennes invasives mais profitables pour certains et habitations impactées.

Notre association plaide donc pour l'arrêt de l'éolien aléatoire sous perfusion publique qui induit de fortes pertes environnementales sans gain significatif global. La destruction de l'environnement est par nature irréversible. L'industrialisation éolienne laissera un héritage dégradé aux générations futures : au regard du prix inabordable du démantèlement des éoliennes (plus de 400 000 euros par éolienne) et compte tenu de leurs massifs en béton abandonnés sur place, ne resteront plus que des friches industrielles et des lignes à très haute tension et à longue distance. La France comme première destination touristique au monde avec ses multiples emplois de la filière touristique ne sera plus.

Au regard des coûts fiscaux, environnementaux, sociaux du « Grand Bond en Avant » éolien, notre association ne peut que réfuter la Programmation Pluriannuelle de l'Energie » que le gouvernement s'apprête à valider.

Le 25 juin 2018,
Elisabeth PANTHOU-RENARD

[Contribution PPE de Stop Eole Collectif Auvergne](#)